



Version synthétique
du rapport

Des ressources naturelles au cœur des conflits

AGIR POUR UNE LÉGISLATION EUROPÉENNE AMBITIEUSE

Octobre 2014



LORSQUE LE COMMERCE DES RESSOURCES NATURELLES VIENT ALIMENTER LES CONFLITS

Ces soixante dernières années, plus de 40 % des conflits civils étaient liés aux ressources naturelles. Si elles ne constituent pas les causes premières de conflits complexes et aux motifs avant tout politiques, territoriaux ou identitaires, ces ressources viennent alimenter la violence dans des zones où l'exploitation et le commerce des ressources naturelles permettent à de nombreux acteurs armés, coupables de graves

exactions à l'encontre des populations, de se financer. En s'approvisionnant en ressources issues de ces zones de conflit ou à haut risque, les entreprises sont susceptibles d'entretenir les conflits au détriment des droits humains, de la paix et du développement. Avec plus de 880 000 entreprises utilisatrices de tantale, de tungstène, d'or et d'étain, l'Union européenne est particulièrement concernée par les ressources du conflit.

- Depuis plus de quinze ans, l'extraction et le commerce des ressources naturelles alimentent à l'**Est de la République démocratique du Congo** (provinces du Katanga, du Maniema et du Nord et Sud-Kivu) un conflit particulièrement brutal et qui a entraîné la mort d'environ 3,5 millions de personnes. Conséquence de l'instabilité politique prolongée depuis le milieu des années 1990 (guerre civile qui mena à l'effondrement de l'État zairois, guerre civile au Burundi, génocide rwandais), de nombreux groupes armés ont prospéré dans la région, la richesse du sous-sol (notamment en minerais d'étain, de tantale, de tungstène et d'or) incitant ces derniers à se maintenir dans les zones stratégiques du territoire telles que les sites d'extraction et les axes de transport, et à poursuivre les combats. Rançonnés et exposés à une violence permanente (massacres, pillages, travail forcé), les creuseurs et les populations sont les premières victimes de cette concurrence pour les ressources naturelles venant directement entretenir la guerre. L'accaparement d'une partie des ressources par des groupes armés prive enfin l'État congolais de ressources financières considérables et participe de la déstabilisation d'un État déjà fragile.
- Dans un pays historiquement marqué par une conflictualité autour de l'accès à la terre, le contrôle des territoires riches en ressources minières et énergétiques est un élément clé du **conflit armé colombien** opposant paramilitaires, guérillas et État depuis cinquante ans. Dévastateur, ce conflit a causé la mort de 218 000 personnes (à plus de 80 % des civils) et est à l'origine de déplacements forcés parmi les plus importants au monde. Les ressources naturelles se sont alors progressivement imposées comme une source de financement non négligeable pour les groupes armés, notamment à partir des années 2000 alors que ces derniers ont vu s'amenuiser leurs revenus issus du narcotrafic en raison des politiques américaines de lutte contre la drogue menée dans le pays. En 2012, les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) tiraient ainsi près de 20 % de leurs ressources du contrôle de l'extraction et du commerce illégal de l'or.

La politique de développement largement basée sur l'exploitation minière lancée par le gouvernement colombien depuis les années 1990 est venue renforcer la pression sur les territoires riches en ressources devenus l'objet de convoitise des groupes armés, des entreprises et de l'État. Cette politique n'a fait que renforcer la militarisation et le développement d'une violence permanente prenant notamment la forme d'une criminalisation des populations s'opposant aux projets extractifs. 80 % des violations des droits humains enregistrées dans le pays ces dix dernières années ont ainsi eu lieu dans des zones d'extraction minière et pétrolière.

- Particulièrement riche en ressources naturelles, la **Birmanie** est un pays où une part importante des revenus de l'extraction est captée par les militaires qui opèrent un contrôle sur les mines et les opérations de négoce et d'exportation. On estime ainsi que la seule exploitation des pierres précieuses (jade, saphir, rubis) aurait permis de financer les généraux à hauteur de 750 millions de dollars entre 1964 et 2007. Encore aujourd'hui, l'armée reste un acteur incontournable de l'exploitation minière grâce aux « entreprises d'État » qui permettent aux militaires de toucher un pourcentage des bénéfices des activités d'extraction. Sous couvert d'assurer la sécurité sur les chantiers, les militaires se rendent coupables de violations des droits humains (recours au travail forcé, à la torture, confiscation des terres et expulsions massives) et d'une violente répression des résistances (pressions, arrestations). Enfin, des ressources naturelles comme le jade et l'or sont au cœur du conflit opposant l'État central à la minorité ethnique Kachin depuis les années 60. Ces ressources financent successivement les groupes indépendantistes armés et l'armée birmane. Dans l'État Kachin (comme dans d'autres zones d'extraction marquées par une présence importante des minorités), le contrôle des ressources est également devenu un enjeu stratégique majeur et constitue une revendication politique des minorités aspirant à une gestion autonome de ressources naturelles de leur territoire.

UN PRINCIPE ET DES OPPORTUNITÉS POUR AGIR

Depuis une dizaine d'années, le devoir de vigilance tend à s'imposer comme une notion clé de la régulation des entreprises multinationales afin que leurs activités ne nuisent pas aux droits humains, à l'environnement et à l'État de droit. Appliqué aux ressources du conflit, ce devoir de vigilance se traduit

par la mise en œuvre d'un devoir de diligence sur les chaînes d'approvisionnement en ressources naturelles issues de zones de conflit ou à haut risque afin de s'assurer que les entreprises n'alimentent pas la violence et ne se rendent pas complices de graves violations des droits humains qui en découlent.

Une opportunité pour agir : exiger une législation européenne plus ambitieuse

En mars 2014, la Commission européenne a présenté un **projet de règlement portant sur l'approvisionnement responsable en minerais issus de zones de conflit ou à haut risque**¹. S'il faut saluer la prise de responsabilité de l'Union européenne sur un tel dossier, on ne peut que déplorer le caractère très insuffisant d'un texte en deçà des normes internationales et des législations nationales déjà existantes. Non contraignant et au champ d'application trop restreint, le texte actuel ne permettra pas de contribuer à rompre le lien entre ressources naturelles et conflits.

La France aura un rôle clé à jouer dans les négociations européennes qui se dérouleront à partir de novembre 2014. Nous lui demandons de défendre une réglementation européenne ambitieuse en mettant en œuvre les recommandations suivantes :

- **Le système d'autocertification volontaire doit être remplacé par une obligation contraignante** pour les entreprises ciblées par le règlement d'exercer un devoir de diligence sur leurs chaînes d'approvisionnement et de rendre compte publiquement de leurs efforts en la matière.
- **Les catégories d'entreprises visées par le règlement doivent être élargies** au-delà du nombre limité des premiers importateurs de manière à inclure les entreprises utilisatrices finales qui sont les premières à introduire sur le marché européen des composants ou des produits finis contenant ces ressources.
- **Le champ des ressources couvertes par le règlement doit être étendu** à l'ensemble des ressources naturelles.



Agir plus globalement : encadrer les activités des multinationales

La problématique des ressources du conflit renvoie plus largement à la nécessité d'encadrer les activités des entreprises multinationales au Sud. Le devoir de vigilance est un principe clé de cette régulation et doit, à ce titre, être traduit dans les législations nationales. Si le gouvernement français doit agir au niveau européen, il doit aussi se montrer exemplaire au niveau national.

Nous lui demandons à ce titre de **soutenir l'examen par le Parlement français des propositions de loi relatives au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre vis-à-vis de leurs filiales et sous-traitants.**

Pour prendre connaissance de l'ensemble de nos recommandations ainsi que de celles de nos partenaires birman, colombien et congolais vis-à-vis de leurs gouvernements respectifs, se référer à la version intégrale du rapport Des ressources naturelles au cœur des conflits.

¹ COM/2014/0111 final - 2014/0059 (COD), Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil introduisant un mécanisme européen d'autocertification, dans le cadre du devoir de diligence relatif aux chaînes d'approvisionnement, pour les importateurs responsables d'étain, de tantale, de tungstène, de leurs minerais et d'or originaires de zones de conflit ou à haut risque, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52014PC0111>

DE LA MINE DE CASSITÉRITE AU TÉLÉPHONE PORTABLE : TRAJET-TYPE D'UN "MINÉRAI DU SANG"

1 Extraction

Dans les zones d'extraction telles que Walikale, des **groupes armés rebelles** et des **membres de l'armée** se financent grâce à une taxation illégale sur les minerais et un contrôle de certaines mines. Ces acteurs armés se rendent coupables de graves violences sur les creuseurs et les populations locales.

2 Transit

Transportée à **dos d'homme** puis par la route, la cassitérite est acheminée vers Bukavu en passant par des points de transit tel Ndjingala où les minerais issus de différentes mines sont susceptibles d'être mélangés. Sur le trajet, la cassitérite est soumise à un "droit de passage" exigé par les **acteurs armés** contrôlant la zone.

3 Tri

Une fois arrivée dans la plate-forme commerciale de Bukavu, la cassitérite est triée par les **négociants de comptoirs d'achat** travaillant bien souvent dans l'illégalité.

7 Distribution

De **grandes entreprises européennes** importent ces téléphones contenant des "minerais du sang" et les vendent aux **citoyens européens** sans être soumises à une quelconque obligation de traçabilité.

6 Transformation

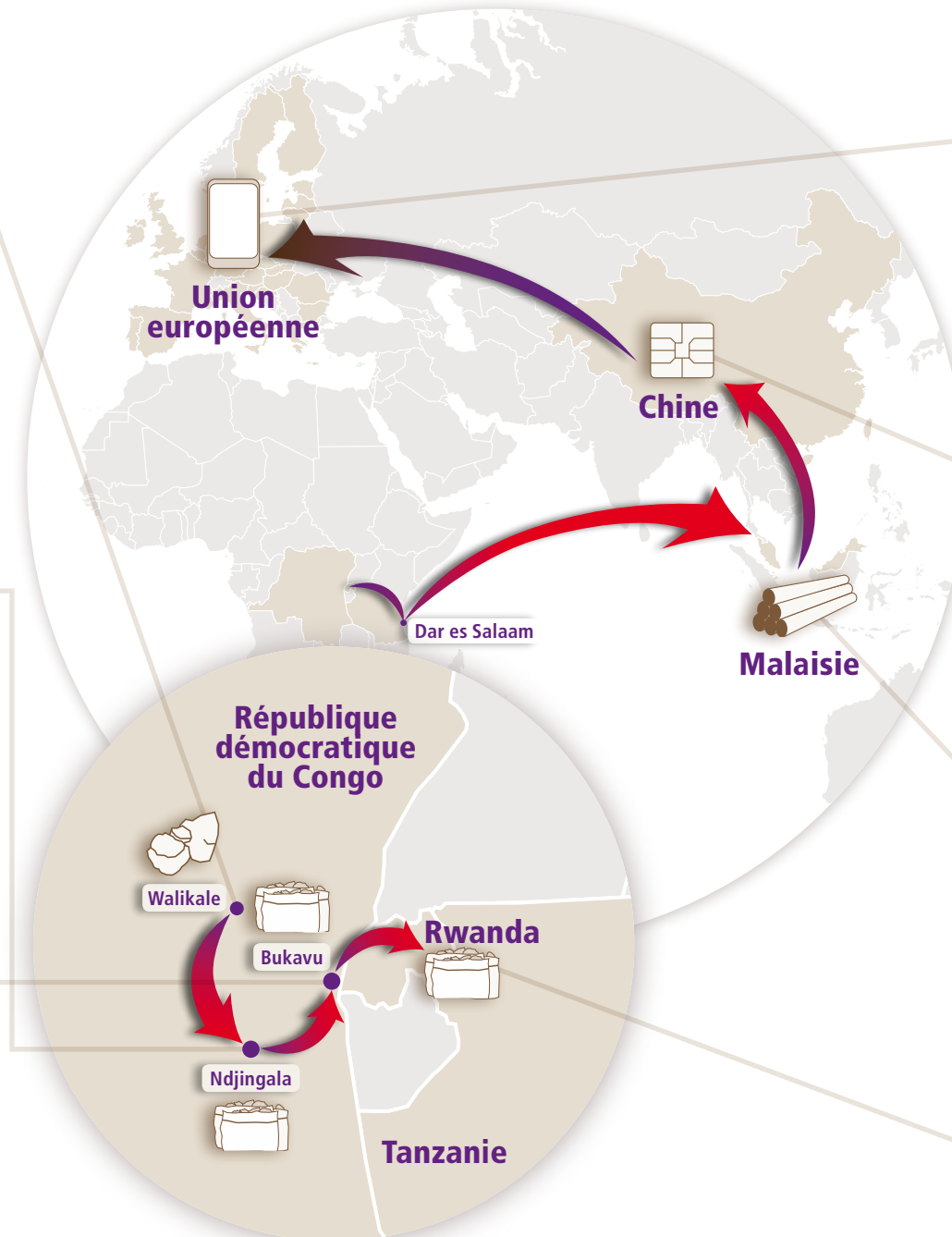
Des **entreprises de produits semi-finis et finis** utilisent l'étain pour produire des composants électroniques tels des circuits imprimés qu'elles intègrent ensuite dans la fabrication de téléphones portables.

5 Raffinage

Dans des **fonderies** majoritairement situées en Asie, l'étain est extrait de la cassitérite afin de fournir des métaux aux entreprises de produits semi-finis et finis.

4 Exportation

Une grande partie de la cassitérite est détournée par des réseaux de contrebande et passe illégalement au **Rwanda**. Elle est ensuite commercialisée sur les marchés internationaux et exportée afin d'être transformée.



Le rapport *Des ressources naturelles au cœur des conflits* est publié dans le cadre de la campagne "Des multinationales hors-jeu"



La campagne "Des multinationales hors-jeu" est la campagne du CCFD-Terre Solidaire pour un encadrement des activités des multinationales françaises au Sud afin qu'elles contribuent au développement dans le respect des droits humains.

Pour s'informer et suivre la campagne, rendez-vous sur : ccfd-teresolidaire.org/petition-horsjeu

